



SAISIE LOYER VERSES ET RESERVE ALIMENTAIRE

Par **mansiriu**, le **26/05/2014** à **11:19**

Ma propriétaire a été condamnée pour un crédit impayé.
L'huissier me demande de lui verser les loyers que je paie. Soit 490 € mensuels hors charges.
Ma propriétaire n'ayant que ce loyer comme revenus, elle m'indique que je dois lui laisser à disposition une somme équivalente au RSA comme réserve à caractère alimentaire. Que dois-je répondre à l'huissier et que dois-je lui verser?
Cdlt,

Par **domat**, le **26/05/2014** à **12:01**

bjr,
ce n'est pas votre problème mais celui de l'huissier.
donc vous versez le loyer à l'huissier et votre propriétaire se débrouille avec votre propriétaire.
la somme dont vous parle votre propriétaire est dans le cas de saisie sur les rémunérations ce qui n'est le cas de votre propriétaire.
cdt

Par **mansiriu**, le **26/05/2014** à **12:10**

Merci de votre réponse. Je pensais qu'il était de la responsabilité du tiers saisi de laisser la réserve à disposition.
Cdlt,